



DECISION N° 002-~~3~~SEPMBPE/DGD/ du 15 JAN. 2019

**Portant nomination des membres de l'Unité de Gestion
des Opérateurs Economiques Agréés, en abrégé UG-OEA**

- Vu** la Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le Décret n° 2017- 265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel DA Pierre en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le Décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017, tel que modifié par le décret n°2018- 618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2018- 617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement en qualité de Ministre du budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** l'Arrêté n° 387/SEPMBPE/DGD du 27 avril 2018 portant mise en œuvre d'un statut d'Opérateur Economique Agréé(OEA) ;
- Vu** la Décision n° 123/SEPMBPE/DGD de la 17/09/2018 portant création d'une Unité de Gestion des Opérateurs Economiques Agréés ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommés au sein de l'Unité de Gestion des Opérateurs Economiques Agréés, en abrégé UG-OEA, les agents de la Direction de la Réglementation et du Contentieux ci-après désignés :

✓ **Chef d'Unité**

- **KOUA Kadjané Charles**, Sous-directeur de la Coopération et de l'Assistance Administrative.

✓ **Chef d'Unité Adjoint**

- **GBAHOU Monkpéhé Martin**, Chef du Bureau Transit.

✓ **Membres**

- **KOUDOU Serge Alain**, Chargé d'Etudes à la Sous-direction des Techniques Douanières ;
- **BAH Iria Andrée Carine**, Chargée d'Etudes à la Sous-direction de la Législation et du Tarif.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- SEPMBPE/CAB
- Toutes Directions douane

